

UB/SG

mis en ligne le 02/02/2023

**Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 janvier 2023**

CM20230130-22

URBANISME

Convention de partenariat pour l'accueil d'apprentis ingénieurs 2023 – Participation financière

VU le projet de convention ci-annexée,

Monsieur le Maire expose :

École d'ingénieurs créée en 1958 par des entreprises industrielles, le CESI compte aujourd'hui 26 000 étudiants au travers de 25 campus sur tout le territoire, dotés d'équipements pédagogiques de pointe, 95 000 alumni, 8 000 entreprises partenaires et 130 partenariats avec des universités dans le monde.

Le CESI a développé un modèle unique au sein de l'enseignement supérieur. Il accompagne ses étudiants dans les secteurs, notamment du BTP, de l'Informatique et du Numérique.

Dans le cadre de la formation d'Ingénieur Généraliste et des Parcours Métiers de 3^{ème} année (BTP, Ville Intelligente et Durable) dispensée au sein du CESI, les apprentis ingénieurs de 5^{ème} année doivent mener à bien un projet dit « Projet Fil rouge » au sein d'une entreprise ou d'une collectivité. L'objectif de ce projet est de permettre à l'apprenti, via une application pratique, de mettre en œuvre les connaissances acquises dans l'une des options de spécialité suivantes :

- Management de projet,
- Performance Energétique /BTP.

Il est ainsi proposé de conventionner avec le CESI afin de mobiliser les compétences de ses élèves ingénieurs sur deux projets identifiés :

- Le réaménagement de la Place des Arts,
- Le réinvestissement des friches des abords Sud de la Gare (tènements SNCF et Ilot Libération).

Ces deux projets seront réalisés en groupe de 3 à 5 apprentis ingénieurs. Ils se dérouleront entre mars et fin juin 2023 et se clôtureront par la présentation des projets proposés (scénarios d'aménagement, maquette virtuelle 3D du projet, chiffrage prévisionnel, calendrier), à la Commune sur la base d'un cahier des charges (en cours d'élaboration).

Dans le cadre de ces deux projets, il est proposé une convention globale entre la Commune et l'école d'ingénieurs CESI à LA COURONNE (16).

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe, liant la Commune et l'Ecole d'Ingénieur du CESI d'Angoulême, et tous documents à venir dans ce cadre,

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

M. Patrick TISSUT, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Jean-Louis ESCOFFIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Patrick TISSUT	à	M. Gérard BASTIAN
M. René GARCIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

- APPROUVER le versement d'une subvention de 1 500 € à l'établissement pour participer aux frais des étudiants dans le cadre de ces projets (frais de déplacement, d'hébergement, de reproduction des rendus...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

A large, stylized black signature of Nicole JAILLET is written over the text.

Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL D'APPRENTIS INGENIEURS

ENTRE

L'**EI CESI** (L'école d'ingénieurs CESI),
40 route de la Croix du Milieu – 16400 LA COURONNE
Représentée par :
Son Directeur, **Richard PRADEAU**

ET LA STRUCTURE D'ACCUEIL :

La **Commune de Thonon-les-Bains**, appelée la **Collectivité**
1 place de l'Hôtel de Ville – 74200 THONON-LES-BAINS
Représentée par :
Son Maire : **Christophe ARMINJON**,

Les apprentis :

Aménagement de la place des Arts			
<i>Aménagement et création d'un bâtiment</i>	Saâd	EL BOUSSOUNI	Action Bois Construction
	Amin	HAMDAOUI	Lamatherm
	Mohamed Amine	EL BASGHIRI	B2E
	Ahmed	AZOUGAGH	Spie
Reconversion d'un espace foncier pour l'accueil d'écoles			
	Thibault	PETITJEAN	
	Erwann	MICHEL	GTM Bâtiment Aquitaine
	Adrien	COCHET	ATS
	Gaetan	FERRERA	VILQUIN

ARTICLE I- OBJET

Dans le cadre de la formation d'ingénieur BTP et des options de 5^{ème} année, dispensée au sein du CESI, les apprentis doivent mener à bien un projet dit « Projet Fil rouge » au sein d'une entreprise ou structure d'accueil.

Ce projet fait partie intégrante de la formation en centre. L'objectif de ce projet est de permettre à l'apprenti, via une application pratique et concrète, de mettre en œuvre les connaissances acquises dans l'une des options de spécialité suivantes :

- Management de projet
- Ville intelligente et durable (urbanisme)
- Bâtiment avec approche réemploi des matériaux de construction
- Travaux publics

La Collectivité accepte, par la présente convention, d'accueillir des groupes d'apprentis pour la durée du projet et désigne, en son sein, un référent tuteur choisi dans le domaine de spécialité retenu par les apprentis.

Nom du tuteur pour la Mairie de Thonon : Mme GORSKI Sylvina

E-mail : s-gorski@ville-thonon.fr et grands-projets@ville-thonon.fr

Nom du tuteur pour CESI Campus d'Angoulême : M. DESCAMP Jérôme

E-mail : jdescamp@cesi.fr

ARTICLE II- OBJECTIFS POURSUIVIS

La conduite de ce projet doit permettre aux apprentis d'acquérir des compétences dans l'une des spécialités du Parcours Métiers, en mettant en œuvre les connaissances théoriques acquises à l'Ecole.

Ce projet est réalisé en groupe de 3 à 5 apprentis ingénieurs, de préférence.

Deux projets sur Thonon-les-Bains concernent la présente convention :

- **Aménagement de la place des Arts**
- **Réinvestissement des friches des abords Sud de la Gare (friches SNCF et Ilot Libération)**

ARTICLE III- ORGANISATION

Ce projet alternera des séquences de travail de groupe, de travail individuel et de suivi par l'intervenant désigné pour suivre le projet.

Le choix du sujet sera précisé par la Collectivité avec l'accord de l'Ecole, et la réalisation se fera pendant les semaines 10 / 11 / 12 / 13 puis 22 / 23 et 24 en 2023.

Les jalons principaux à retenir sont : lancement de projet S10 ; revue de projet intermédiaire S13 ; revue de projet final S24 et présentation des projets au cours d'un événement à CESI Angoulême « journée d'expo ».

ARTICLE IV- DUREE ET LIEU DE REALISATION

La réalisation de ce projet se déroulera sur Février – Juin (inclus) 2023, soit à l'Ecole, soit dans la Collectivité en fonction des besoins.

Les apprentis se conformeront, durant leur stage, aux usages et règlements en vigueur dans la Collectivité.

Les apprentis, durant leur stage, continuent à dépendre du CESI, ce stage se déroulant pendant les périodes en centre.

Les apprentis se rendront sur la commune de Thonon-les-Bains pour les besoins de leur étude et projet.

La Collectivité s'engage à prévenir, dans les 24 heures, le CESI, de toute absence d'un apprenti durant cette période ou de tout accident qui pourrait survenir à l'occasion de la réalisation de ce projet.

L'apprenti ne perçoit, au titre de la réalisation de ce projet, aucune rémunération de la part de la Collectivité.

ARTICLE V – RESSOURCES MISES A DISPOSITION

Les partenaires s'engagent à mettre à disposition les ressources humaines, de réseau, documentaires et matérielles nécessaires à la réalisation des projets définis précédemment.

L'utilisation de données géographiques (SIG) pourra faire l'objet d'une charte d'usage si besoin.

ARTICLE VI – CONDITIONS FINANCIERES

La Collectivité versera une subvention à CESI dans le cadre de la réalisation des projets pour aider à pourvoir aux besoins logistiques et matériels. Cette somme est fixée après discussion à 1.500 €.

ARTICLE VII- ASSURANCES

Le temps passé dans la Collectivité étant assimilé au temps de formation, les règles relatives aux assurances civiles et sociales (responsabilité civile, couverture accident du travail, ...) continuent à s'appliquer comme si l'apprenti était en centre.

Fait à La Couronne,
Le

Fait à Thonon-les-Bains,
Le



Pour CESI,

Richard PRADEAU
Directeur du Centre CESI d'Angoulême

Pour la structure d'accueil,

Christophe ARMINJON
Maire de de Thonon-les-Bains

Les apprentis par l'intermédiaire de leurs représentants (Manager de chaque projet) :

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

ENTRE

LES APPRENTIS : Saâd EL BOUSSOUNI

Amin HAMDAOUI

Mohamed Amine EL BASGHIRI

Ahmed AZOUGAGH

Thibault PETITJEAN

Erwann MICHEL

Adrien COCHET

Gaetan FERRERA

L'EICESI (l'école d'ingénieurs CESI)

40 route de la Croix du Milieu – 16400 LA COURONNE

ET

LA STRUCTURE D'ACCUEIL :

La **Commune de Thonon-les-Bains**, appelée la **Collectivité**

1 place de l'Hôtel de Ville – 74200 THONON-LES-BAINS

Représentée par :

Son Maire : **Christophe ARMINJON**,

Les apprentis s'engagent formellement à :

- conserver la confidentialité la plus stricte sur toute information relative au savoir-faire de la Collectivité, aux services qu'elle propose, à ses administrés et plus généralement, sur l'ensemble des renseignements qu'ils pourront recueillir à l'occasion de leur mission ou du fait de leur présence dans la Collectivité,
- ne divulguer de telles informations à quiconque, se déclarant à cet effet liés par le secret professionnel le plus absolu.

Cette obligation de confidentialité demeurera même après la fin du stage, quelle qu'en soit la cause.

Fait à La Couronne

Le

Les apprentis,

Fait à Thonon-les-Bains,

Le

Pour la structure d'accueil,

Christophe ARMINJON
Maire de de Thonon-les-Bains